



## **Information relative à la conclusion d'une convention soumise à l'application des dispositions des articles L.225-38 et suivants du code de commerce**

### **Contrat de conseil et d'assistance à la gestion**

**Contractant** : PROSPHERES Société Anonyme Simplifiée, immatriculée au RCS de Paris sous le n° FR08437662091 (« Prosphères »)

**Objet de la convention** : La Société confie à Prosphères la réalisation des missions suivantes :

- Faire réaliser un audit des systèmes informatiques et fournir une analyse des écarts, une feuille de route et un budget pour les améliorer, ainsi que les gains d'efficacité potentiels des dépenses d'exploitation ;
- Faire une revue de la production industrielle notamment :
  - o en apportant son soutien aux équipes de la manufacture sur des problématiques industrielles ;
  - o En évaluant les opportunités d'amélioration de la performance à court, moyen et long terme ;
  - o en évaluant les installations physiques et les options d'aménagement des lignes de production ;
  - o en fournissant un plan de dépenses de fonctionnement et d'immobilisation ;
- Réaliser une analyse des reportings financiers et, notamment une analyse détaillée de la performance financière et identifier les axes d'amélioration ;
- Identifier de nouvelles opportunités de business, des prospects, des besoins de financement potentiels, les moyens d'optimiser l'ensemble du réseau de distribution, les coûts opérationnels actuels et à venir et les besoins en fonds de roulement de manière à assurer la stabilité et la pérennité de Baccarat et de son Business.

**Modalités** : Deux directeurs du cabinet Prosphères seront dédiés à cette mission. Certains directeurs du cabinet Prosphères pourront bénéficier d'un mandat social au sein de la Société. A cet égard, le Conseil d'administration de la Société tenue le 15 avril 2021 a nommé, Monsieur Rémi Grosjean, salarié du cabinet Prosphères, Directeur Général Délégué de la Société.

**Durée de la convention** : indéterminée, chacune des parties pouvant mettre fin au contrat à tout moment moyennant le respect d'un préavis d'un mois.

**Prix :**

Equipe - Prospères	Estimation jours / semaine (sauf vacances congés maladie etc.)	Prix/jour, net de taxes, euros
Managing Partner	1 to 2 days	3,000.00
Director 1	5 days	2,000.00
Director 2	5 days	2,000.00

En cas de mandats sociaux confiés à l'un ou plusieurs Directeurs de Prospères, la rémunération de ces mandats sera de cinquante mille euros (50000 €) euros HT par personne et par mois, hors honoraires et frais.

Le montant de chaque facture mensuelle, quel que soit le temps réellement passé par l'équipe affectée à l'exécution du contrat, sera plafonné à un montant maximum de soixante mille euros (60000 €) net de taxe par mois, hors frais et dépenses.

Les factures seront émises en début de chaque mois.

**Personne intéressée :** Mr Rémi Grosjean, Directeur Général Délégué de la Société et salarié de la Société Prospères.

**Motifs justifiant de l'intérêt de cette convention pour Baccarat :** Ce contrat de conseil et d'assistance à la gestion permettra à la Société de rechercher des solutions en vue d'améliorer ses performances et de poursuivre une exploitation pérenne de ses activités.